Paris: l’élection de la socialiste Lamia El Aaraje en juin 2021 est invalidée, la faute à un imposteur parmi les candidats

28/01/2022 à 19h47



Laurent Fabius, Alain Juppé et les autres membres du Conseil constitutionnel ont tranché : l’élection partielle qui a permis à la socialiste Lamia El Aaraje de devenir députée de Paris en juin 2021 est annulée. Le premier tour ayant été faussé par la présence d’un imposteur parmi les candidats, le Conseil a estimé, vendredi 28 janvier, que l’ensemble du scrutin devait être remis en cause. Une nouvelle élection n’est toutefois pas possible à moins d’un an des prochaines législatives. D’ici à juin 2022, les habitants de la 15e circonscription de Paris n’auront donc plus de représentant direct à l’Assemblée et les socialistes et apparentés ne compteront plus que 28 députés au lieu de 29. Le candidat problématique en cause, Jean-Damien de Sinzogan, est par ailleurs déclaré inéligible pour trois ans.

Comment un homme peut-il arriver à se présenter à un scrutin législatif sous un faux nom, avec un faux suppléant et une fausse investiture, sans être bloqué par l’administration chargée des élections ? L’étonnante histoire du pseudo-

prétendant macroniste au trône de France illustre à merveille la souplesse des règles électorales françaises et les ratés de la démocratie. Un cas d’école.

[…]

Le Monde